



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des statistiques des transports****Soixante-huitième session**

Genève, 7-9 juin 2017

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

**Programme de travail, évaluation biennale et plan de travail****Programme de travail et évaluation biennale****Note du secrétariat****I. Mandat**

1. Comme suite à la décision du Comité des transports intérieurs d'examiner son programme de travail tous les deux ans, le prochain examen devant avoir lieu en 2018 (ECE/TRANS/200, par. 120), le Groupe de travail est invité à passer en revue et adopter son programme de travail pour 2018-2019, ainsi que les critères pertinents en vue de l'évaluation biennale. Le présent document cadre avec le paragraphe 13.1 du module 13 « Statistiques des transports » du programme de travail pour 2016-2017 (ECE/TRANS/254, par. 158, ECE/TRANS/2016/28/Add.1) adopté par le Comité des transports intérieurs le 26 février 2016.
2. On trouvera ci-après le projet de programme de travail pour 2018-2019 ainsi que les paramètres utilisés pour son évaluation biennale.

**II. Programme de travail pour 2018-2019****A. Introduction**

3. Le présent document expose le projet de programme de travail pour 2018-2019 correspondant au sous-programme « Statistiques et informations sur les transports » du Comité des transports intérieurs. Le Groupe de travail des statistiques des transports est invité à examiner ce programme en vue de son adoption à sa session en cours. Le programme sera ensuite soumis au Comité des transports intérieurs et au Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour approbation officielle. Le Groupe de travail et le Comité des transports intérieurs auront la possibilité d'ajuster le programme de travail au cours de l'exercice biennal, ce dont il sera éventuellement rendu compte dans un document distinct.



4. Le projet de programme de travail, qui est conçu selon une approche axée sur les résultats, indique pour chaque module d'activités une réalisation escomptée et une liste de produits/activités proposés pour 2018-2019, qui doivent contribuer à l'obtention des résultats escomptés.

5. Le regroupement des activités en modules est identique à celui que le Comité des transports intérieurs a retenu pour l'évaluation biennale des résultats de son sous-programme.

6. Les modules d'activités ci-après constituent le sous-programme de la CEE relatif aux transports (ECE/TRANS/2016/28/Add.1) :

*Numéro*

*de module*    *Sous-programme 2 : Transports*

- 
1.        Coordination générale (Comité des transports intérieurs et Bureau du Comité)
  2.        Tendances et économie des transports (y compris les liaisons de transport Europe-Asie)
  3.        Harmonisation des règlements concernant les véhicules, changements climatiques et systèmes de transport intelligents (STI)
  4.        Transport ferroviaire (projet de chemin de fer transeuropéen (TER))
  5.        Transport par voie navigable
  6.        Transport intermodal et logistique
  7.        Problèmes douaniers intéressant les transports
  8.        Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE)
  9.        Transport des marchandises dangereuses (CEE)
  10.       Transport des marchandises dangereuses (Conseil économique et social)
  11.       Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) (Conseil économique et social)
  12.       Transport des denrées périssables
  13.       Statistiques des transports
  14.       Transport routier et projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM)
  15.       Sécurité de la circulation routière
- 

7. Les produits/activités mentionnés dans le présent document correspondent en outre au budget-programme de la CEE proposé pour 2018-2019 et sont complétés s'il y a lieu par des éléments additionnels de façon à tenir compte des faits nouveaux les plus récents et des besoins des États membres de la CEE. Pour plus de commodité, la mention « Additionnel(le) » est associée à ces nouveaux produits/activités.

8. Les produits/activités ont été regroupés par module d'activités selon les grandes catégories suivantes : a) réunions et documents correspondants ; b) publications et autres supports d'information ; c) coopération technique, y compris les séminaires, ateliers, stages de formation et services de conseils.

9. Les indicateurs de succès pertinents ainsi que les données de référence et les objectifs en fonction desquels les résultats seront évalués sont présentés dans la section III du présent document.

10. Le présent document est fondé sur le programme de travail pour 2016-2017 tel qu'il a été adopté en 2016 par le Comité des transports intérieurs (ECE/TRANS/2016/28).

## B. Objectif et stratégie

11. L'objectif du sous-programme de la CEE relatif aux transports est d'améliorer la viabilité des transports intérieurs en vue de les rendre sûrs, propres et compétitifs, à la fois pour le transport de marchandises et de personnes.

12. Le sous-programme relève de la Division des transports durables.

## C. Produits et activités pour l'exercice biennal 2018-2019

### Sous-programme 2 – Transports

Module 13 : Statistiques des transports

<i>Présentation du module (facultative)</i>	<i>Réalisation escomptée</i>
<p>Collecte et compilation de statistiques sur les transports, y compris de données sur la circulation routière, les accidents de la route et les transports ferroviaires. Établissement et tenue de la base de données en ligne de la CEE concernant les statistiques sur les transports afin de disposer de statistiques fiables, pertinentes, actualisées et d'utilisation facile.</p> <p>Mise au point de méthodes communes appropriées et d'une terminologie pour l'harmonisation des statistiques, en vue aussi de définir des indicateurs de transports durables. Il s'agit notamment de méthodes de collecte et de compilation de statistiques sur les transports routiers, ferroviaires, par voie navigable et par conduite, et sur le transport combiné, ainsi que sur les accidents de la route, en collaboration et en coordination avec d'autres organes de la CEE et les organisations internationales compétentes, afin d'encourager la production de statistiques complètes, actualisées et fiables se prêtant à la planification et à l'analyse en matière de transports durables, et d'améliorer la comparabilité internationale des statistiques sur les transports.</p> <p>Principales tâches de la Division des transports durables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer le secrétariat du Groupe de travail des statistiques des transports et de son équipe d'experts ;</li> <li>• Tenir une base de données en ligne contenant des statistiques sur les transports terrestres ;</li> <li>• Représenter la CEE au sein du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des transports ;</li> <li>• Coordonner la compilation et la diffusion des données pour les recensements 2015 de la circulation sur les routes E et du trafic sur les lignes ferroviaires E ;</li> <li>• Fournir un appui technique aux fins de la coopération technique et du renforcement des capacités dans le domaine des statistiques des transports.</li> </ul>	<p>Accroissement du volume et de la portée des statistiques disponibles sur les transports</p>

### Produits/activités

a) *Réunions et documents correspondants à l'intention des organes délibérants*

15.1 Groupe de travail des statistiques des transports (soixante-neuvième session, 2018)

**Document(s) :**

Rapport du Groupe de travail sur sa session annuelle. Documents sur l'évolution méthodologique et l'harmonisation des statistiques des transports, sur les activités du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des transports (Eurostat, Forum international des transports (FIT) et CEE), sur les recensements 2015 de la circulation sur les routes E et du trafic sur les lignes ferroviaires E, sur la collecte de données concernant les objectifs de développement durable et sur la mise en œuvre du document d'orientation de la CEE sur la collecte et la diffusion de statistiques des transports.

15.2 Groupe de travail des statistiques des transports (soixante-dixième session, 2019)

**Document(s) :**

Rapport du Groupe de travail sur sa session annuelle. Documents sur l'évolution méthodologique et l'harmonisation des statistiques des transports, sur les activités du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des transports (Eurostat, FIT et CEE), sur les recensements 2015 de la circulation sur les routes E et du trafic sur les lignes ferroviaires E, sur la collecte de données concernant les objectifs de développement durable et sur la mise en œuvre du document d'orientation de la CEE sur la collecte et la diffusion de statistiques des transports.

*b) Publications et autres supports d'information*

15.3 Base de données en ligne sur les statistiques des transports terrestres

15.4 Publication des statistiques des transports de la CEE pour l'Europe et l'Amérique du Nord

15.5 Publication des statistiques de la CEE sur les accidents de la circulation routière en Europe et en Amérique du Nord

15.6 Publication de cartes et de données concernant le recensement 2015 de la circulation sur les routes E

15.7 Publication de cartes et de données concernant le recensement 2015 du trafic sur les lignes ferroviaires E

15.8 Publication des principaux indicateurs annuels concernant les transports dans la région de la CEE (Fiches d'information sur les statistiques des transports) (deux éditions)

15.9 Publication de la cinquième édition du Glossaire des statistiques des transports, en coopération avec Eurostat et le FIT (ou amendements à la quatrième édition du Glossaire).

*c) Coopération technique*

15.10 Fourniture d'un appui à la coopération technique et au renforcement des capacités, en vue d'aider les pays à collecter, organiser et automatiser les statistiques des transports, notamment par l'organisation d'ateliers de formation et en tirant parti des compétences particulières des gouvernements des pays membres et des organisations internationales.

**III. Évaluation biennale**

13. Conformément aux décisions prises à la soixante-sixième session du Groupe de travail, en juin 2015 (ECE/TRANS/WP.6/169, par. 44), les activités du Groupe sont mesurées, dans le cadre de l'évaluation biennale, au regard d'une réalisation escomptée, de deux indicateurs de succès et des résultats correspondants. En février 2016, cette méthode a été approuvée par le Comité des transports intérieurs au titre de la planification fonctionnelle en vue de l'évaluation des résultats de l'exercice 2016-2017 (ECE/TRANS/2016/29).

14. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner ces paramètres, ainsi que les résultats effectifs pour 2016-2017 (voir ci-après), en vue de les conserver ou d'en définir de nouveaux pour l'exercice 2018-2019.

## Évaluation biennale

Examen des éléments de mesure des résultats pour  
2016-2017 et établissement des objectifs pour 2018-2019

<i>Module</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Résultats effectifs</i>
13. Statistiques des transports	Accroissement du volume et de la portée des statistiques disponibles sur les transports	a) Nombre de produits statistiques fiables disponibles sur l'Internet	
		<i>Mesure des résultats :</i>	
		Objectif 2014-2015 : base de données statistiques complète en ligne	Base de données statistiques complète en ligne
		Objectif 2016-2017 : mise à jour de la base de données statistiques en ligne	Base de données statistiques complète en ligne
		Objectif 2018-2019 : mise à jour de la base de données statistiques en ligne	
		b) Exploitation des données mesurée en fonction du nombre de téléchargements effectués depuis le site Web	
		<i>Mesure des résultats :</i>	
		Objectif 2014-2015 : 88 000 téléchargements	95 839 téléchargements
		Objectif 2016-2017 : 90 000 téléchargements	83 520 téléchargements <sup>1</sup>
		Objectif 2018-2019 : 92 000 téléchargements	

<sup>1</sup> Ces chiffres se rapportent à 2016 et au début de 2017 (jusqu'à début mars uniquement).